

Procès-verbal
Conseil d'institut de l'INSPÉ
de l'académie de Strasbourg
Séance du lundi 13 novembre 2023

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023**
- 2. Information du Directeur et du Président du conseil**
- 3. Formations**
 - 3.1. Capacités d'accueil et attendus**
 - 3.1.1. Licence
 - 3.1.2. Master
 - 3.2. M2 MEEF EE EMES et EIPS : ouverture M2 Alternance**
- ~~**4. Référentiel – mise à jour**~~
- 5. Finances**
 - 5.1. Projet de budget initial
- 6. Conventions**
 - 6.1. Théâtre National de Strasbourg (TNS)
 - 6.2. Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)
- 7. Divers**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anemone GEIGER-JAILLET
 - b) Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Annie CAMENISCH
 - c) Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
Julien SENDRAL
 - d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
/
 - e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Olivier DELFORGE, Marjorie ROUGIER
 - f) Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
/

2) Représentants de l'Université de Strasbourg

Camille FAUTH, François GAUER

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

/

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Cédric BAILLET, Anne-Laure MATTERN, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

Jean-Charles FONTAINE

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

/

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Éric TISSERAND, Philippe ZIMMERMANN

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Nathalie BERTRAND	➤ Procuration à Julien SENDRAL
Nicolas COPPENS	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET
Olivier DELARUE	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX-METZ
Pascale GOSSIN	➤ Procuration à Annie CAMENISCH
Pascal MARQUET	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET
Céline MOUROT-STORCK	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX-METZ

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Lionel BOYON, Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM, Agnès DEBES (titulaire), Léo FACONNIER (suppléant), Chloé HEYD (suppléante), Thomas REBISCHUNG (titulaire), Marc RENNEN, Apauline SCHWARTZ (titulaire), Fanny SARRON, Irène WEISS

* * * *

La séance débute à 9h35.

Daniel Payot donne lecture des procurations.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

Au point 5.3.5, Jean-Charles Fontaine demande que le mot « tendues » soit remplacé par « distendues ».

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023, avec la modification demandée, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Information du Président du conseil

■ Réforme à venir

François Gauer indique qu'une rencontre a eu lieu la semaine dernière entre le Ministère de l'Education Nationale et les syndicats. Le réseau des INSPÉ n'est pas officiellement informé mais nous avons pu lire l'article publié de l'AEF. La mastérisation n'a pas été remise en cause dans ce cadre. La modification principale concerne la place du concours, potentiellement repositionné à la fin de la licence. Par conséquent, les étudiants qui réussiront le concours en fin de L3 devraient devenir enseignants stagiaires durant deux ans, tout en suivant une formation préparant à l'obtention du master. L'entrée se fera progressivement dans le métier, en première année ils seront en observation, en deuxième année ils seront en responsabilité à 50% de leur temps.

De longues discussions ont eu lieu au sein de réseau des INSPÉ ainsi qu'un important travail de lobbying. Le Réseau des INSPÉ tient à une formation au métier dès la licence, mais on ne sait pas ce que sera le concours.

Le projet du réseau des INSPÉ a été déposé auprès de France Université. Il comprend une vingtaine de pages et devrait être validé par les deux réseaux afin de parler d'une même voix. Il a été voté à l'unanimité par tous les directeurs d'INSPÉ, même si des différences d'appréciation persistent.

Les modifications pourraient intervenir dès 2025 ou 2026.

Eric Tisserand précise que les dispositifs envisagés par l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg ne sont pas remis en question. Il subsiste encore une hésitation sur le modèle de licence qui pourrait se développer, selon différents scénarios possibles : une formation sur le modèle PPPE qui n'est pas forcément réalisable d'un point de vue financier avec un grand nombre d'étudiants ; des licences pluridisciplinaires fléchées.

La création de ces parcours pourrait augmenter les capacités d'accueil en licence. Le changement de la place des concours pourrait néanmoins faire diminuer le nombre d'étudiants en master.

François Gauer ajoute qu'une nouvelle mention de licence figure dans le document du réseau des INSPÉ, elle s'appellerait « licence enseignement, éducation et formation ». Il n'est pas sûr que cette proposition recueille un avis favorable. Le plus probable c'est que l'on aille vers une pluralité des solutions proposées, avec l'enjeu majeur de rendre lisible et visible notamment la formation des professeurs des écoles.

François Gauer conclut ce point en ajoutant que plusieurs questions vont se poser, notamment à propos des étudiants qui auront réussi la licence mais pas le concours. Cela n'a pas encore été évoqué. Il faut d'abord que le cadre général soit mis en place. Nous aurons également besoin d'un partenariat très resserré avec l'ensemble de nos partenaires pour mieux tirer parti des compétences des uns et des autres.

■ Point RH - recrutement

Un comité de sélection vient d'être constitué pour le recrutement d'un MCF contractuel sur la mission « transition écologique pour un développement soutenable », financé sur crédits Idex. Il pourra intervenir dans différentes composantes pour des enseignements de cette thématique. Le choix a été fait de le rattacher à l'INSPÉ. Le LISEC sera également son laboratoire de rattachement. Le Conseil d'institut restreint vient de valider la procédure de recrutement, nous attendons que les instances de l'Unistra fassent de même et que le candidat retenu confirme sa venue.

Jean-Charles Fontaine évoque un courrier de la DGESIP dans lequel il est question de l'appellation « Sciences de l'éducation **et de la Formation** ». Cette appellation est déjà utilisée à l'INSPÉ.

De fait, une évolution des intitulés de mention a été récemment actée par la DGESIP, et cette nouvelle appellation remplace l'intitulé « SCIENCES DE L'EDUCATION ».

3. Formations

3.1. Capacités d'accueil et attendus

3.1.1. Licence

Eric Tisserand indique que les capacités d'accueil en licence, avec en observation que la limite des 40 places supplémentaires met pas encore possible, car nous ne connaissons pas encore les capacités du nouveau bâtiment pour la rentrée 2024.

Emmanuelle Pernoux souhaite savoir s'il y a de nouveaux éléments au sujet du dossier d'accréditation.

Eric Tisserand répond que nous ne produisons rien tant que la réflexion n'est pas aboutie.

**Les capacités d'accueil et les attendus sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.
(19 votants : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

3.1.2. Master

Les capacités d'accueil devraient être maintenues selon Eric Tisserand sauf pour deux parcours, mais il pourrait y avoir encore des modifications en fonction de ce qui va se décider dans la réforme. Un réajustement est fait pour le parcours « enseigner les arts plastiques et le design », qui comprend deux options. Pour l'instant, il est prévu une capacité d'accueil de 40 étudiants (25 pour l'option « enseigner les arts plastiques » et 15 pour l'option « enseigner le design et les métiers d'art »). Il sera peut-être possible d'aller jusqu'à 20 pour la deuxième option.

Par ailleurs, dans le master Encadrement éducatif, le parcours EMES était déjà le résultat d'une fusion de deux parcours. La capacité d'accueil actuelle est de 40 étudiants, pourtant on ne dépasse jamais les 20. Les parcours EMES et EIPS vont également être proposés en apprentissage et dans ce contexte, la capacité d'accueil des apprentis ne pourra pas dépasser un effectif de 20 (jamais atteint comme rappelé ci-dessus). Il est donc raisonnable de revoir cette capacité d'accueil pour qu'elle corresponde à la réalité, ce qui par ailleurs permettra également sans doute de limiter un nombre important de candidatures et donc de dossiers, qui sont souvent en décalage avec ce parcours. La capacité envisagée sera de 18 places. Il s'agira de bien montrer que cette demande est liée au passage en alternance, et que cela correspond aux réalités pré-existantes pour limiter des tensions lors du passage de cette demande devant la CFVU.

Dans le cadre du traitement des saisines rectorales pour les candidats sans proposition d'admission en Master, Jean-Charles Fontaine reconnaît la tendance à pousser les candidats vers ce type de parcours affichant des places libres. Si la mention fait le plein, on sera moins tenté de diriger les candidats vers cette filière. Avec les saisines, il s'agit avant tout de gérer les flux.

**Les capacités d'accueil et les attendus sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.
(19 votants : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

3.2. M2 MEEF EE EMES et EIPS : ouverture M2 Alternance

Eric Tisserand explique que le processus nécessite un grand nombre de documents.

Cette volonté de proposer ces formations en apprentissage remonte déjà à deux ou trois ans. Il fallait attendre les bonnes conditions pour la mettre en œuvre et être raccord avec la nouvelle offre de formation.

Cette formation est plus spécifique que le master MEEF et plus large, elle mélange les publics dans la partie tronc commun.

**L'ouverture en M2 alternance est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(19 votants : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

4. Référentiel - mise à jour

Point supprimé, pas de modification à apporter.

5. Finances

5.1. Projet de budget initial

Bertrand Bultingaire présente le budget 2024.

Une proposition de budget 2024 en augmentation par rapport à 2023 malgré certains points de vigilances.

On constate une progression d'environ 65 000€ qui sont un ajustement des recettes liées à l'apprentissage.

Il présente les dépenses et les recettes de la composante qui constituent ce budget.

Une réserve de précaution fixée à 10% et la dotation administrative et pédagogique est reconduite.

Cette année encore, l'INSPÉ a pu débloquer des crédits mis en réserve pour financer le nouveau système anti-intrusion.

Les versements de la Formation continue de l'université sont également cette année en baisse (baisse des effectifs et nouveau système de calcul).

Le montant de la subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace est provisionné à hauteur de 233 000 €, ce qui représentera environ un quart de notre budget.

Certaines sommes nous sont attribuées pour des bourses, qui sont entièrement reversées aux étudiants concernés.

Pour les charges fixes : dépenses pour assurer le fonctionnement courant des sites, pour les besoins d'enseignement, financer des projets pédagogiques et de recherche et rémunérations (salaires sur ressources propres, heures complémentaires).

Bertrand Bultingaire répond qu'au départ du processus, il y avait un montant forfaitaire attribué sur cette base de 9 500 € indépendamment du nombre d'inscrits.

Le modèle est maintenant établi selon le nombre d'inscrits ce qui permet un ajustement de ce financement proposé par le Rectorat.

Anemone Geiger-Jaillet demande des précisions sur les impacts liés aux travaux du Stade de la Meinau. Etant riveraine, elle a reçu un courrier de l'Eurométropole qui annonce aux riverains que la rue de l'Extenwoerth sera fermée définitivement à partir de mai 2024. Comment se passera l'accès à nos bâtiments à partir de cette date. Des travaux d'aménagement seront-ils prévus ?

Bertrand Bultingaire indique que nous sommes invités régulièrement aux réunions programmées par le stade et que notre besoin d'accès au parking a été intégré.

François Gauer remercie Bertrand Bultingaire et Claudine Ernwein pour cette présentation ce budget précis et compréhensible.

Le budget est un acte politique car il présente la vie de l'institution (le fonctionnement, le lien avec les différents partenaires, ...), il permet de faire vivre nos ambitions politiques et les missions telles que nous les voyons au sein de cet institut.

Le budget 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Conventions

6.1. Théâtre National de Strasbourg (TNS)

La convention est actualisée annuellement.

Elle porte sur la formation des étudiants en MEEF 2nd degré « Enseigner les lettres ». La convention décrit la répartition et le partage des coûts.

La convention est approuvée l'unanimité des membres présents et représentés.

6.2. Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)

François Gauer rappelle que ce certificat a été mis en place en 2019, avec une expérimentation sur les premières années.

Depuis, une convention est signée chaque année et reprend les informations pédagogiques, financières de toutes les parties.

Bertrand Bultingaire remercie Emmanuelle Pernoux pour les échanges afin de finaliser cette convention.

Il précise que les éléments sont repris à l'identique, à part quelques ajustements dans les maquettes.

Emmanuelle Pernoux rajoute qu'au niveau du Rectorat, de l'EAFIC, il est important de contribuer à mettre en place cette formation certifiante pour tous types de public (formation initiale et continue, 1^{er} et 2nd degré).

La convention CAPEFE est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Divers

François Gauer annonce la fin de la mandature des membres du conseil d'institut et du COSP.

Il remercie tous les membres de leur participation régulière et active à ce conseil de l'institut. Il qualifie la diversité des partenaires et la qualité et dynamique des différents échanges comme un véritable atout pour la vie de la composante

Il remercie tout particulièrement Daniel Payot qui a présidé toutes les réunions du conseil pendant 5 ans.

Des élections se dérouleront du 28 au 30 novembre 2023, par vote électronique
Le nouveau conseil se réunira le 6 décembre, sous la présidence de Michel Deneken (Président de l'Unistra).

Les membres du Conseil seront conviés à un moment de convivialité à l'issue de la séance.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 6 décembre 2023 à 14h.

La séance est levée à 11h35.

Fait à Strasbourg, le 6 décembre 2023

Le Directeur de l'INSPÉ

François GAUER

Le Président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

Le Président du conseil d'institut (2018-2023)

Daniel PAYOT

Le.la Président.e du conseil d'institut

oliver DEARUE